

Hésitation sur le choix d'une matière

Par **lala02**, le **24/06/2011** à **15:54**

Bonjour,

J'hésite encore sur une matière aux choix à l'unité 3 du master droit public des affaires de Sceaux, pourriez-vous me conseiller svp ?

Voici ma fiche pédagogique : [http://www.jm.u-psud.fr/modules/resourc ... /M1DPA.pdf](http://www.jm.u-psud.fr/modules/resourc.../M1DPA.pdf)

J'ai par ailleurs choisi de prendre à l'unité 6 : Droit communautaire matériel, droit des fonctions publiques et droit de l'environnement.

J'hésite donc sur l'unité 3....

J'avais pensé à droit fiscale général étant donné que j'aurais du droit fiscal appliqué en droit immobilier public par exemple, cependant cette matière ma fait peur et je me demande si c'est vraiment utile ? j'avoue que droit international par exemple m'attire plus. Mais je voudrais faire un choix judicieux.

Je souhaite postuler dans des M2 :

- Contrat et marchés publics
- Droit immobilier public, Urbanisme
- Droit des collectivités territoriales

Merci par avance !

Par **bulle**, le **26/06/2011** à **12:16**

Bonjour

[quote="lala02":3ooj0xsq]Bonjour,

J'hésite encore sur une matière aux choix à l'unité 3 du master droit public des affaires de Sceaux, pourriez-vous me conseiller svp ?

Voici ma fiche pédagogique : [http://www.jm.u-psud.fr/modules/resourc ... /M1DPA.pdf](http://www.jm.u-psud.fr/modules/resourc.../M1DPA.pdf)

J'ai par ailleurs choisi de prendre à l'unité 6 : Droit communautaire matériel, droit des fonctions publiques et droit de l'environnement.

J'hésite donc sur l'unité 3....

J'avais pensé à droit fiscale général étant donné que j'aurais du droit fiscal appliqué en droit immobilier public par exemple, cependant cette matière ma fait peur et je me demande si c'est vraiment utile ? J'avoue que droit international par exemple m'attire plus. Mais je voudrais faire un choix judicieux.

Je souhaite postuler dans des M2 :

- Contrat et marchés publics
- Droit immobilier public, Urbanisme
- Droit des collectivités territoriales

Merci par avance ![/quote:3ooj0xsq]

Avez vous déjà un projet professionnel précis?

Tout ce que je peux vous dire, c'est que dans ma fac, on impose le droit fiscal aux personnes qui sont en droit public donc je pense que cela serait une erreur de négliger cette matière sachant qu'elle inclut pas mal d'aspects de droit public.

Concernant le droit public international, dans ma fac, c'est une matière que l'on peut suivre en L3. Cependant, je ne pense pas que cela soit une matière absolument indispensable sachant que dans votre maquette on ne vous la propose qu'en option dans un M1 qui est pourtant porté vers le droit public.

La vraie question est de savoir si cette matière va réellement vous apporter des connaissances qui vont vous resservir par la suite?

Si vous hésitez vraiment trop et si cela est possible, vous pouvez toujours à la rentrée assister aux 2 cours et faire votre choix selon la présentation de la matière.

Bonne journée

Bulle

Par **lala02**, le **26/06/2011** à **20:48**

Merci beaucoup pour votre réponse !

Pour le moment je n'ai pas de réel projet professionnel, j'attends cette année pour enfin me décider. J'ai juste des idées de M2 qui sont susceptibles de m'intéresser par la suite (comme citer ci-dessus).

Il est vrai que par la suite le droit international ne me servira pas, mis à part pour ma culture personnelle. J'ai bien conscience que le droit fiscal serait un choix plus judicieux et j'avais d'ailleurs décidé de suivre cette matière, mais les témoignages sur le site de la fac de Sceaux m'ont refroidi. En effet apparemment il est difficile de suivre cette matière, enfin d'avoir une bonne note en n'ayant pas suivi de TD. Et je n'aurai pas de TD. J'ai donc très peur de me planter d'où mon hésitation...Voici d'ailleurs deux liens sur ce sujet :

<http://www.jmonnet-entraide.com/bb3/vie ... f=11&t=787>

<http://www.jmonnet-entraide.com/bb3/vie ... ?f=11&t=80> et page 2 <http://www.jmonnet->

entraide.com/bb3/vie ... 0&start=15

Pensez-vous que cette matière est aussi difficile que ça sans TD ? où c'est largement faisable ?

Si je n'arrive toujours pas à me décider, je suivrai votre conseil d'assister aux deux pour me faire une idée.

Encore merci !

Par **lala02**, le **26/06/2011** à **22:38**

:oops:

Je me suis trompé encore une fois Image not found for citation preview. Il s'agit de droit fiscal des affaires et non de droit fiscal général...Ils ont changé la fiche pédagogique entretemps.

Est-ce donc important pour postuler à un M2 droit immobilier public qui enseigne le droit fiscal appliqué ou pas ? Et est-ce possible de réussir en ayant jamais étudié le droit fiscal en général ?

Désolé pour toutes ces questions...Et merci par avance

Par **Murphys**, le **27/06/2011** à **13:06**

Je pense que prendre fiscalité des affaires est indispensable, ne serait-ce que pour les questions de TVA/droits d'enregistrement en matière de vente d'immeubles.

C'est une matière compliquée qui nécessite du travail, c'est sur. Après il y'a des ouvrages particulièrement bien fait (le précis de fiscalité des entreprises de feu Cozian, le droit fiscal des affaires de P. Serlooten et les mémentos Lefebvre toujours utiles)

Par ailleurs, c'est une matière non fondamentale à coeff relativement faible. Même si tu creve pas le plafond, la sélection devrait plus se jouer sur les UE1, 2 et 4.

Après, en fonction de ton projet professionnel, peut-être que prendre droit processuel à la place serait pas mal.

Pour ce qui est du droit international public, sans faire offense à cette matière, dans 95% des projets professionnels, ne sert strictement à rien.

Par **lala02**, le **28/06/2011** à **01:45**

[quote="Murphys":1vaqirzn]Je pense que prendre fiscalité des affaires est indispensable, ne serait-ce que pour les questions de TVA/droits d'enregistrement en matière de vente d'immeubles.

C'est une matière compliquée qui nécessite du travail, c'est sur. Après il y'a des ouvrages

particulièrement bien fait (le précis de fiscalité des entreprises de feu Cozian, le droit fiscal des affaires de P. Serlooten et les mémentos Lefevbre toujours utiles)

Par ailleurs, c'est une matière non fondamentale à coeff relativement faible. Même si tu creve pas le plafond, la sélection devrait plus se jouer sur les UE1, 2 et 4.

Après, en fonction de ton projet professionnel, peut-être que prendre droit processuel à la place serait pas mal.

Pour ce qui est du droit international public, sans faire offense à cette matière, dans 95% des projets professionnels, ne sert strictement à rien.[/quote:1vaqirzn]

Merci beaucoup pour cette réponse complète ainsi que pour ta liste d'ouvrages !

Je comprends donc que droit fiscal des affaires serait un bon choix et qu'en revanche le droit international public ne servirait à rien dans mon cas. Je pense donc très sérieusement à me tourner vers le droit fiscal. Et pour me fixer réellement je compte aller à la BU de ma fac pour consulter des ouvrages et jeter un coup d'oeil sur les annales des années précédentes.

Encore merci !

Par **Murphys**, le **28/06/2011** à **20:26**

Je te conseille d'aller faire un tour sur ce sujet

[url:zjihk8v3]http://forum.juristudiant.com/post76136.html#p76136[/url:zjihk8v3] et de prendre le mémento fiscal.

Par **lala02**, le **29/06/2011** à **13:24**

[quote="Murphys":2jndeth6]Je te conseille d'aller faire un tour sur ce sujet

[url:2jndeth6]http://forum.juristudiant.com/post76136.html#p76136[/url:2jndeth6] et de prendre le mémento fiscal.[/quote:2jndeth6]

Un grand merci Murphys !!! Je vais pouvoir travailler cette matière avant la rentrée.